

OBSERVATIONS FORMULEES SUR LES REGISTRES MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

PLUi valant PLH
approuvé le 14
décembre 2016



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 09 novembre 2017 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi-H de la CC de la Région de Doué-la-Fontaine.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Jean-Michel MARCHAND

Avertissement

Conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme et en application de l'arrêté du président de la Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » N° 2017-057 – AP du 27/07/2017 organisant la mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée N° 1 plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de la Région de Doué-la-Fontaine couvrant les communes de Denezé-sous-Doué, Doué-en-Anjou, de Louresse-Rochemenier et des Ulmes, le présent registre a pour objet de recueillir les observations, propositions et contre-propositions du public.

Observations, propositions et contre-propositions du public.

Merci d'écrire lisiblement et bien vouloir laisser vos coordonnées si vous le souhaitez.

Vous pouvez également joindre au présent registre un mémoire en le mentionnant et en précisant son nombre de pages afin qu'il y soit annexé.

Vous pouvez aussi adresser vos observations, propositions et contre-propositions par correspondance au Président de la Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

11 rue du Maréchal Leclerc - CS 54030- 49408 SAUMUR et par courriel à urbanisme@agglo-saumur.fr sous la référence MS1PLUiHCCRD

Vos observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de la mise à disposition.

Je souhaite faire une modification pour le PLU.
Concernant la spécificité de la zone où se trouve mon
exploitation (SARDIROSE 589 Bl^é du docteur Lionet 49700
Doué la Fontaine) ainsi que ma maison d'habitation
qui se trouve sur la même parcelle, située 179
chemin des ricailles).

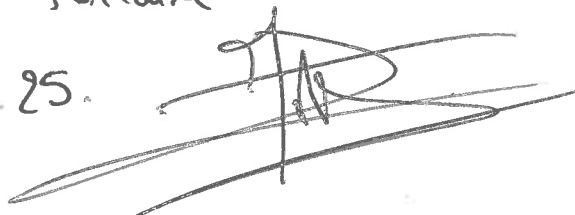
Je pense qu'il y a une erreur dans le PLU car
ma maison et mes bâtiments d'exploitation se
trouvent dans cette zone trop restrictive pour mon
activité.

Suite au changement de PLU, la zone est passée
uniquement en p₁ p₂, ce qui bloque
toute activité agricole de ce secteur.

DITTIÈRE Jean-Pierre
179 chemin des ricailles
49700 Doué la Fontaine

SARDIROSE
589 Bl^é du docteur Lionet le 04.09.2017
49700 Doué la Fontaine

tél. 06.07.86.07.25.



Le 15/09/17 à 9H30

Par souci de cohérence, remplacer "40°" par "35°"
dans l'article UA11.4, dernière ligne de la page 22.

Cordialement, Thomas Beaumont 